

Séance du 14 décembre 2020

Présents : M. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président ;
MM F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
Echevins ;
M. J. DONFUT, Président du CPAS ;
MM. G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE,
A.WILPUTTE , M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU,
~~G. CACCIAPAGLIA~~, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, Conseillers
Communaux ;
M. Ph. WILPUTTE, Directeur Général.

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance et souhaite la bienvenue à ce deuxième conseil en vidéo conférence. Il demande ensuite s'il y a des personnes à excuser.

Monsieur STIEVENART excuse l'absence de Monsieur Giovanni CACCIAPAGLIA.

Monsieur le Bourgmestre aborde ensuite l'ordre du jour.

Il signale qu'il y aura deux points complémentaires qui seront analysés en fin de séance, à savoir une motion déposée par Monsieur DESPRETZ et un point relatif aux subsides.

Monsieur le Bourgmestre signale que les points 6 et 7 sont reportés car ils sont soumis à une réunion du comité de concertation Commune - CPAS et celle-ci n'a pas eu lieu donc les points sont reportés en janvier car s'ils passent à cette séance, ils seront invalidés.

Modification de l'article 9 du statut pécuniaire relatif à la valorisation des services antérieurs

Modification de l'article 55 du statut pécuniaire relatif au service de garde

IDEA - Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2020

L'IDEA tiendra son Assemblée Générale ordinaire le mercredi 16 décembre 2020.

Ordre du jour:

1. Plan stratégique IDEA 2020-2022 – Evaluation 2020 - Approbation;
2. Modifications statutaires suite à l'entrée en vigueur du Code des sociétés et associations- Approbation ;
3. Création de NEOVIA.

Madame FONCK prend la parole et informe l'Assemblée que pour tout ce qui concerne les Assemblées générales et les Conseils d'Administration des Intercommunales, tant que les choses ne sont pas clarifiées sur la portée exacte de la décision telle qu'elle est formulée, le Groupe Be Frameries qui s'est d'ailleurs déjà exprimé à ce sujet, s'abstiendra. Il en est donc de même pour les points 2 et 3.

Le Groupe PTB s'abstient également.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, par :

15 votes "POUR" (PS-MR) (J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, D.CICCONE, V. RUSSO, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. BATTELLO)

11 ABSTENTIONS (BE FRAMERIES - PTB) (G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, A. GRIGOREAN, S. LELEUX)

D E C I D E :

Article 1

- de ne pas être représenté par un délégué lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'intercommunale IDEA du 16 décembre 2020 conformément à la possibilité offerte par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} octobre 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales.

Article 2 (point 1)

- d'approuver l'évaluation 2020 du Plan Stratégique IDEA 2020-2022.

Article 3 (point 2) :

- de marquer accord sur les modifications statutaires telles que reprises dans le projet de statuts IDEA joint en annexe qui seront adressés à l'Autorité de Tutelle par l'intercommunale.

Article 4 (point 3) :

- d'approuver la création de la société NEOVIA et la prise de participation d'IDEA dans cette société à concurrence de 10%.

La délibération requise est adoptée.

CHUPMB - Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 17 décembre 2020

Le CHU PMB tiendra ses Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire le 17 décembre 2020

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2020.
2. Approbation de l'évaluation du plan stratégique 2020-2022
3. Approbation du budget de fonctionnement de l'exercice 2021

4. Démission du professeur Georges CASIMIR de son poste d'administrateur du CHUPMB représentant l'ULB
5. Désignation de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD en qualité d'administrateur du CHUPMB représentant l'ULB en remplacement du Professeur Georges CASIMIR
6. Démission de Monsieur Jeffrey BOVY de son poste d'administrateur indépendant

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Modification des statuts de l'intercommunale CHUPMB.
2. Coordination des statuts de l'intercommunale CHUPMB.
3. Adaptation du registre des actions de l'Intercommunale CHUPMB - rectification d'une erreur matérielle constatée au niveau du calcul du nombre d'actions liées à l'augmentation de capital suite à l'admission de l'ASBL CHU Tivoli lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 mai 2017.
4. Cession de branches d'activités, à titre gratuit, du Centre Public d'Action Sociale de Mons à l'Intercommunale CHUPMB
5. Cession d'universalité, à titre gratuit, de l'ASBL Centre régional Mons - Borinage (téléassistance) à l'Intercommunale CHUPMB

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, par :

15 votes "POUR" (PS-MR) (J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, D.CICCONE, V. RUSSO, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. BATTELLO)

11 ABSTENTIONS (BE FRAMERIES - PTB) (G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, A. GRIGOREAN, S. LELEUX)

D E C I D E :

Article 1 :

d'approuver tous les points de l'ordre du jour des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire

Article 2 :

de charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée générale extraordinaire la proportion des votes intervenus au sein du Conseil en date du 26 juin 2019.

Article 3 :

de charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

d'adresser copie de la présente délibération à l'intercommunale CHUPMB.

La délibération requise est adoptée.

Ores Assets - Assemblée Générale du 17 décembre 2020

ORES Assets tiendra son assemblée Générale le 17 décembre 2020.

Ordre du jour :

1. Plan stratégique – Evaluation annuelle.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, par :

15 votes "POUR" (PS-MR) (J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,J. DONFUT, D.CICCONE, V. RUSSO, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. BATTELLO)

11 ABSTENTIONS (BE FRAMERIES - PTB) (G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, A. GRIGOREAN, S. LELEUX)

D E C I D E :

Article 1er :

Dans le contexte exceptionnel de pandémie **de ne pas être physiquement représenté** à l'Assemblée générale d'ORES Assets du 17 décembre 2020 et de transmettre l'expression des votes de son Conseil aux fins de comptabilisation dans les quorums de présence et de vote de ladite Assemblée (*)

Article 2 :

D'approuver aux majorités suivantes, **le point unique inscrit à l'ordre du jour** de l'Assemblée générale du 17 décembre 2020 de l'intercommunale ORES Assets à savoir :

- **Point unique – Plan stratégique – évaluation annuelle**

La commune reconnaît avoir pris connaissance de tous les documents qui devaient être mis à disposition dans le cadre de cette procédure décisionnelle.

Article 3 :

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Faire parvenir la délibération contenant le mandat impératif et le vote de la Commune à ORES Assets à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be

La délibération requise est adoptée.

Conseils Communaux – Calendrier – Année 2021 - Arrêt

Il appartient au Collège d'arrêter le calendrier des Conseils Communaux de l'année 2021, à savoir :

Le jeudi 21 janvier et les lundis 22 février – 29 mars – 26 avril - 31 mai – 21 juin – 20 septembre – 25 octobre – 29 novembre – 20 décembre

Madame FONCK prend la parole et s'étonne que l'on ait mis une séance le jeudi 21 janvier car tout le monde sait que le jeudi c'est problématique car il y a séance plénière au niveau des instances régionales et fédérales. Il y a d'ailleurs déjà eu des discussions à ce sujet et un terrain d'entente avait été trouvé. C'est également un souci pour Monsieur DISABATO. Elle demande alors s'il n'est pas possible que cela se fasse le lundi.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que ce n'est pas possible par rapport, d'une part au calendrier de présentation du budget, et d'autre part, par rapport à l'indisponibilité de certains membres du collège pour la semaine qui suit. Il signale néanmoins que cela est exceptionnel et que d'ailleurs les autres séances de 2021 se font le lundi.

Madame FONCK en prend acte.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX,

D E C I D E :

Article 1er :

d'arrêter le calendrier des Conseils Communaux de l'année 2021 comme suit :

Le jeudi 21 janvier et les lundis 22 février – 29 mars – 26 avril - 31 mai – 21 juin –
20 septembre – 25 octobre – 29 novembre – 20 décembre

La délibération requise est adoptée.

Relance économique - Modification du règlement

Le plan de relance économique mis en oeuvre par la Commune de Frameries est structuré par un règlement voté par le Conseil communal, réuni en séance le 29 juin 2020.

Une nouvelle série de mesures de lutte contre la propagation du COVID-19, adoptée pour répondre à l'évolution de la pandémie, a modifié les conditions d'exécution de l'action d'offre de bons d'achat à l'ensemble des citoyens. En effet, un nombre important de commerces a été contraint de fermer, dont des commerces partenaires de l'action.

L'article 6, partie 1 du règlement fixant la date de fin de validité des bons d'achat au 28 février 2021, il convient de le modifier. Il est proposé de la reporter au 30 avril 2021.

Madame MAHY prend la parole et dit que nous sommes dans une deuxième vague. Elle demande si Frameries prévoit une deuxième forme de relance économique pour combler les fermetures actuelles ?

Monsieur le Bourgmestre lui répond que le point mis à l'ordre du jour de ce soir porte sur la prolongation de la validité des bons d'achat jusque fin avril car, effectivement entre le vote du règlement en juin et maintenant, il y a la deuxième vague et la fermeture d'encore toute une série de commerces qui ne sont d'ailleurs pas encore rouverts. Cette prolongation va permettre à l'ensemble des commerces de pouvoir bénéficier au maximum du bénéfice de ces bons. Actuellement l'état de consommation des bons est supérieur à la moitié. Il en reste donc encore beaucoup qui pourront être utilisés dans les semaines et les mois qui viennent.

Un deuxième élément qui concerne la deuxième vague ou plutôt la possibilité que la Commune a de poursuivre une opération similaire, Monsieur le Bourgmestre ne va pas anticiper un débat budgétaire mais il signale que le Collège a adopté définitivement le budget et il peut dire qu'une somme de plus ou moins 500.000 € a été prévue au budget 2021, somme qui sera utilisée comme aide aux commerçants les plus impactés par la crise qui n'est pas encore finie. Monsieur le Bourgmestre ne sait pas encore donner les détails mais la somme est prévue. Le Collège reviendra au Conseil avec le dossier pour débattre des modalités d'utilisation de cette somme et donc forcément avec un nouveau règlement qui sera proposé au débat et à la décision du Conseil Communal.

Monsieur le Bourgmestre demande à Madame MAHY s'il a répondu à sa question.

Madame MAHY remercie Monsieur le Bourgmestre pour sa réponse.

Madame FONCK rappelle que c'est un point que le Groupe Be Frameries avait mis sur la table au précédent Conseil suite à l'intervention de Madame HOGNE. Il est donc évident que son groupe soutient le point et le principe. Elle a juste une interrogation sur le délai car le Collège a fait le choix d'une prolongation de 4 mois mais personne ne sait quelle va être la situation dans les prochains mois au niveau de l'épidémie. En effet, on peut voir que différents pays, comme l'Allemagne, la Hollande, le Luxembourg sont en train de refermer les commerces.

Ce qui a frappé Madame FONCK c'est la différence entre la décision prise par la Commune, à savoir de prolonger « seulement jusqu'au 30 avril » tandis que les décisions de prolongation qui se font ailleurs, que ce soit par rapport aux différents types de chèques qui peuvent exister, que ce soit au niveau chèques de consommation, au niveau des différentes aides qui peuvent être apportées sous différentes formules qui existent en lien avec les partenaires sociaux, il y a chaque fois une décision prise de prolonger d'au moins 6 mois, voire même pour les chèques consommations, de pouvoir les prolonger d'un an. Elle ajoute que l'enjeu n'est certainement pas que la Commune récupère du budget parce que les chèques n'ont pas été consommés mais amène les citoyens à les utiliser puisque l'objectif est d'avoir un soutien direct vis-à-vis des commerçants. Elle prend donc bonne note de la prolongation jusque fin avril mais elle plaide pour qu'une ouverture soit laissée sur cette date. Elle propose de refaire le point en février pour ainsi voir l'état de

consommation des chèques. Si celle-ci n'est pas encore assez importante pour être en soutien direct avec les commerçants, et si des décisions étaient prises par rapport à de nouvelles restrictions d'ouverture des commerces, elle souhaite que le point soit réévalué en fonction de l'évolution des choses.

Monsieur le Bourgmestre confirme qu'il n'a jamais été question que la Commune veuille ou sache économiser sur les chèques qui ont été distribués. De plus l'ensemble des habitants de Frameries ont les chèques en mains, une partie a été consommée ou sera consommée dans les semaines ou mois qui viennent et dans tous les cas la dépense a donc été exécutée et le Collège ne reviendra pas là-dessus. Pourquoi avril ? Il faut admettre qu'aujourd'hui, ce qui motive cette décision de prolongation, Madame FONCK l'a dit, et ils se rejoignent là-dessus, c'est que entre-temps, il y a eu une évolution de la pandémie qui était peut-être prévisible mais qui n'était pas maîtrisée au moment où la décision d'attribuer ces chèques a été prise avec une validité jusque fin janvier et donc aujourd'hui cela est prolongé jusque fin avril et s'il y a bien un élément que personne ne maîtrise c'est l'évolution des choses, à savoir, y aura-t-il une troisième vague, un nouveau confinement, une nouvelle fermeture des commerces, aujourd'hui personne ne le sait. Les commerces hors horeca ont été fermés pendant un mois donc le Collège a jugé qu'il fallait prolonger la validité. En fonction de l'évolution des choses qui appellerait un nouveau regard sur la validité de ceux-ci, il est bien entendu que cela n'est pas figé et rien n'empêcherait au Collège de revenir au Conseil avec une nouvelle proposition. A ce stade, il est trop tôt pour le dire et donc en se donnant jusque fin avril, on peut analyser, réfléchir. Une nouvelle discussion aura lieu dans un ou deux conseils.

Madame FONCK remercie Monsieur le Bourgmestre.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX,

D E C I D E :

Article unique :

De modifier le règlement structurant le plan de relance économique de la Commune de Frameries, voté par le Conseil communal du 29 juin 2020, article 6, partie 1 comme suit : " Ces bons d'achat auront une durée de validité limitée et pourront être utilisés jusqu'au 30 avril 2021" ;

La délibération requise est adoptée.

Procès-verbaux de vérification de la caisse communale au 31/03/20 - 30/06/20 et 30/09/20

En vertu de l'article L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Directeur Financier transmet les procès-verbaux de vérification de l'état de la caisse communale au 31/03/2020, 30/06/2020 et 30/09/2020 qui s'est tenue en présence de Monsieur le Bourgmestre Jean-Marc Dupont.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX,

D E C I D E :

Article unique :

De prendre acte des procès-verbaux de vérification de la caisse communale au 31/03/2020, 30/06/2020 et 30/09/2020.

La délibération requise est adoptée.

Vote d'un douzième provisoire

Lorsque le budget n'est pas adopté avant le début de l'exercice concerné, il y a lieu, pour permettre à la commune de disposer des crédits indispensables à son bon fonctionnement, de recourir à des crédits provisoires appelés douzièmes provisoires.

Monsieur DISABATO prend la parole et souhaite connaître la raison pour laquelle le budget est reporté. Il souhaite savoir ce qui a posé souci au Collège pour qu'il en soit ainsi. Il pense qu'il y a eu un peu de retard mais il n'est pas sûr qu'il soit différent de d'habitude, c'est-à-dire que le SPF Finances fournit une série de données notamment sur le précompte qui est encore à sa charge pour l'instant et sur les additionnels à l'IPP donc pourquoi un plus grand retard ?

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il y a deux raisons qui sont liées. La raison essentielle est que le Collège a reçu tardivement la notification du Ministère des Finances sur les additionnels en IPP, ceux-ci représentant un poste de recettes très important et la deuxième raison est que le budget doit aussi être soumis au CRAC puisque la Commune est sous plan de gestion. Entre le moment où la notification du Ministère des Finances a été reçue et l'arrêt du budget par le Collège pour pouvoir le présenter au Conseil de ce soir, c'était absolument impossible car il y a aussi des délais d'impression des documents et la concertation avec le CRAC doit aussi avoir lieu. De plus en décembre, c'est toujours un peu particulier car le Conseil a lieu un peu plus tôt, s'il avait eu lieu fin du mois, cela aurait peut-être pu se faire mais ici c'est trop court.

Monsieur DISABATO pose alors une question plus opérationnelle. Il demande s'il sera possible de pouvoir disposer du budget le vendredi une semaine avant le Conseil Communal car techniquement c'est plus facile en terme d'organisation des Groupes.

Monsieur le Bourgmestre dit que pour le mois de janvier cela ne posera pas de souci car il y a une marge qui permet au Collège d'avancer sereinement dans le calendrier budgétaire. Les documents seront donc transmis à tous en temps utile.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX,

D E C I D E :

Article 1er :

De voter un douzième provisoire pour permettre à la commune de disposer des crédits indispensables à son bon fonctionnement

Art 2 :

De transmettre la présente délibération à la tutelle générale

La délibération requise est adoptée.

Accueil Temps Libre - Approbation du rapport d'activités 2019-2020

La coordination ATL a pour but de développer l'offre d'accueil temps libre sur le territoire de la Commune afin de répondre aux besoins des familles, de développer la qualité de l'accueil et de construire une politique cohérente et globale dans ce secteur.

Dans ce cadre, le rapport d'activités est un outil proposé par le décret ATL au coordinateur ATL et à la CCA pour évaluer les actions du plan d'action annuel.

Le plan annuel définit les objectifs prioritaires à travailler dans le secteur de l'accueil temps libre sur la Commune et les actions à mener pour les atteindre. Le rapport d'activités évalue si les objectifs ont été atteints ou non et analyse les raisons de la réalisation ou non de ces actions. Il aide à fixer des nouveaux objectifs pour l'année.

Le rapport d'activités est donc un récapitulatif de toutes les actions réalisées par la coordination ATL au cours de l'année, accompagné d'une analyse commentée de l'impact de ces actions sur le secteur et d'une analyse des facilités et des difficultés rencontrées par la coordination ATL pour réaliser ces actions.

Suite à la crise sanitaire actuelle, le rapport d'activités 2019-2020 a été présenté et approuvé en Commission Communale de l'Accueil sous format informatique en date du 8 juillet 2020.

La suite des démarches est de faire approuver le plan d'action par le Conseil Communal. Il sera ensuite transmis à la Commission d'agrément ATL de l'ONE.

Madame van HOUT prend la parole et donne quelques informations sur le point.

Dans le cadre du rapport d'activités annuel qui évalue les solutions mises en place pendant l'année scolaire écoulée, dans ce cas, 2019-2020, il faut souligner la mise en place d'un accueil pendant les journées pédagogiques, ce qui est vraiment une grande première car cela n'existait pas jusqu'alors, il s'agit d'une solution qui a été très appréciée par les parents, et ainsi que la mise en place dans chaque antenne d'accueil extra-scolaire d'une manne occupationnelle composée de différentes choses pour occuper les enfants, des jeux, de quoi dessiner, de quoi faire des bricolages, donc une manne assez conséquente assortie aussi d'une trousse de secours mise également à disposition dans les écoles, ce sont les deux points essentiels mais ce sur quoi Madame van HOUT voulait vraiment insister, c'est sur la combativité du service extra-scolaire qui a été mis à rude épreuve au moins autant qu'au niveau de l'enseignement car il faut savoir que là où un accueil a continué à être effectué dans les écoles même pendant la période de fermeture, le service extra-scolaire a continué de fonctionner de manière totalement continue, ils n'ont jamais arrêté et ont même parfois été sollicités pour pouvoir venir en suppléance lorsque des écoles ont été fermées. C'est un service de première ligne sur lequel le Collège a pu compter.

Madame van HOUT en profite donc pour remercier tous les membres de ce service qui ne sont peut-être pas suffisamment mis en valeur à d'autres niveaux de pouvoir.

Le groupe Be Frameries se joint également aux remerciements

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX,

D E C I D E :

Article 1 :

De prendre connaissance du rapport d'activités 2019-2020.

Article 2 :

D'approuver le rapport d'activités 2019-2020.

La délibération requise est adoptée.

Accueil Temps Libre - Approbation du plan d'action 2020-2021

La Coordination ATL a pour objectif de développer l'offre d'accueil temps libre sur le territoire de la Commune afin de répondre aux besoins des familles, de développer la qualité de l'accueil et de construire une politique cohérente et globale dans ce secteur.

Dans ce cadre, le plan d'action annuel est un des outils proposés par le Décret ATL à la Coordinatrice ATL et à la CCA (Commission Communale de l'Accueil) pour atteindre cet objectif ambitieux. Il doit se concevoir en lien étroit avec l'état des lieux, l'analyse des besoins et le programme CLE qui se font au préalable.

- **L'état des lieux** permet de connaître précisément quels sont les acteurs agissant sur le territoire de la Commune et l'offre d'accueil qu'ils proposent.
- **L'analyse des besoins** permet de connaître précisément les besoins des parents, des enfants et des professionnels en terme d'offre et de qualité de l'accueil.
- Élaboré sur base des deux premiers outils, **le programme CLE** permet :
- De confronter l'offre d'accueil existante et les besoins exprimés;
- D'identifier, suite à cette confrontation, les besoins exprimés déjà rencontrés et les besoins exprimés non rencontrés par les opérateurs de l'accueil ;
- De rassembler tous les opérateurs qui souhaitent travailler ensemble pour tenter de répondre à ces besoins et pour participer au développement qualitatif de ce secteur ;
- D'identifier les adaptations ou nouvelles initiatives à mettre en œuvre endéans les cinq prochaines années pour répondre aux besoins et développer le secteur.
- **Le plan d'action annuel** permet enfin de planifier année après année le travail à réaliser pour mettre en œuvre le programme CLE.

Pour construire un plan d'action annuel, il faut tout d'abord savoir quels sont les points sur lesquels souhaite travailler la CCA au cours de l'année concernée et quels sont les objectifs qu'elle souhaite atteindre.

Pour chacun des objectifs fixés, l'étape suivante est de déterminer les actions nécessaires à accomplir dans le courant de l'année afin d'atteindre l'objectif. Il s'agit de définir ce qui doit être fait, les actions à mener, les étapes à concrétiser par la coordinatrice ATL et par les opérateurs de l'accueil.

Une fois construit, le plan d'action annuel représente pour la coordinatrice ATL et pour la CCA une sorte de cahier des charges du travail à réaliser. La coordinatrice ATL sait exactement ce qu'elle doit mener au cours de l'année et peut planifier son action. Les acteurs de terrain connaissent le travail à réaliser, identifient leur place dans chacune des actions et comprennent ce qui sera attendu d'eux pour réaliser l'objectif.

Le plan d'action annuel 2020-2021 a été présenté et approuvé en Commission Communale de l'Accueil en date du 17 novembre 2020.

La suite des démarches est de faire approuver le plan d'action par le Conseil Communal. Il sera ensuite transmis à la Commission d'agrément ATL de l'ONE.

Madame van HOUT prend la parole pour juste un petit mot pour dire ce qui va être mis en avant dans le prochain plan d'actions donc celui pour l'année scolaire 2020-2021. Là, il s'agit de mettre l'accent sur l'aménagement des locaux, elle vient de parler de tout ce qui était occupationnel pour les enfants en terme qualitatif, ici, il s'agit d'améliorer l'aménagement des locaux par des petites choses comme aider les enfants à embellir l'environnement et voir dans quelle manière on peut proposer différents services qui sont liés à l'extra-scolaire comme des repas, des goûters mais bien entendu, tout cela dépendra aussi des mesures sanitaires car pour l'instant c'est un peu limité dans ce qui peut être fait mais tout est fait pour essayer d'améliorer le qualitatif pour le bien-être des enfants.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX,

D E C I D E :

Article 1 :

De prendre connaissance du plan d'action 2020-2021.

Article 2 :

D'approuver le plan d'action 2020-2021.

La délibération requise est adoptée.

Mobilité - Route régionale N546 rue de l'Industrie / rue de la Libération : Remplacement des feux tricolores - Projet d'arrêté ministériel. Demande du SPW-Direction des routes de Mons.

Le SPW Mobilité et Infrastructures - Direction des routes de Mons, a adressé à la Commune, pour avis, un projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif au remplacement des feux tricolores sur la N546, au carrefour formé par les rues de l'Industrie, de la Libération et du Grand-Trait.

Une erreur s'est glissée dans le projet d'arrêté ministériel, en son article 1^{er} et il y a lieu dès lors de remplacer "*N546 dénommée rue de la Libération*" par "N546 dénommée rue de l'Industrie".

Le Collège propose au Conseil :

- D'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel en signalant la modification à apporter à la dénomination de la N546, rue de l'Industrie.

Madame FONCK intervient à nouveau car il y a eu à certains moments des problèmes au niveau des feux du carrefour de la mort, elle demande s'il y a un lien avec cette décision, est-ce qu'effectivement, il y avait un problème qui a pu être mis en évidence, si c'est le cas, tant mieux, ou est-ce qu'en fait cela n'a rien à voir et qu'il s'agit d'un remplacement du dispositif pour d'autres raisons.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que pour autant qu'il sache, c'était dans la programmation SPW et que donc il n'y a pas de lien direct, le renouvellement est programmé et il y a trois dossiers similaires.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX,

D E C I D E :

Article 1^{er}

D'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif à un carrefour à feux tricolores sur le territoire de Frameries, au croisement de la N546 et de la rue de la Libération, en signalant la modification à apporter à la dénomination de la N546, soit rue de l'Industrie.

Article 2

De transmettre l'avis du Conseil Communal à la Direction des routes de Mons du SPW Mobilité Infrastructures.

La délibération requise est adoptée.

Mobilité - Routes régionales N543-N546 "Carrefour de la Mort" - Remplacement des feux tricolores - Projet d'arrêté ministériel. Demande du SPW-Direction des routes de Mons

Le SPW Mobilité et Infrastructures - Direction des routes de Mons, a adressé à la Commune, pour avis, un projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif au remplacement des feux tricolores sur le territoire de Frameries, au croisement de la N543 et de la N546, carrefour formé par la route de Bavay, la rue Ferrer et la route de Pâturages.

Le Collège propose au Conseil :

- D'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX,

D E C I D E :

Article 1er

D'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif à un carrefour à feux tricolores sur le territoire de Frameries, au croisement de la N543 et de la N546, "carrefour de la Mort", formé par la route de Bavay, la rue Ferrer et la route de Pâturages.

Article 2

De transmettre l'avis du Conseil Communal à la Direction des routes de Mons du SPW Mobilité Infrastructures.

La délibération requise est adoptée.

Mobilité - Route régionale N546 rue Ferrer, 108 bis : Etablissement d'une zone d'évitement striée - Projet d'arrêté ministériel. Demande du SPW-Direction des routes de Mons.

Le SPW Mobilité Infrastructures - Direction des routes de Mons a adressé à la Commune, pour avis, un projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif à l'établissement d'une zone striée le long de la N546, dénommée "rue Ferrer", juste avant l'accès au n°108bis, menant à la centrale de repassage Espace R.

Le Collège propose au Conseil :

- D'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX,

D E C I D E :

Article 1er

D'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel établissant une zone d'évitement striée le long de la N546, dénommée "rue Ferrer", avant l'accès au parking du n°108bis - Espace R.

Article 2

De transmettre l'avis du Conseil Communal à la Direction des routes de Mons du SPW Mobilité Infrastructures.

La délibération requise est adoptée.

Programme Communal de Développement Rural – construction d'une maison de village à Sars-La-Bruyère : convention faisabilité

En juin 2019, dans le cadre de la mise en oeuvre des Programmes Communaux de Développement Rural (PCDR), le Conseil communal a approuvé la convention-faisabilité ayant pour objet la création d'une maison villageoise à Sars-La-Bruyère.

En octobre courant, la Ministre en charge de la Ruralité a annoncé l'adoption d'une nouvelle circulaire relative aux modalités de mise en oeuvre de ces programmes.

D'un contact avec l'Administration, il ressort que notre dossier relatif à la maison villageoise de Sars devait être analysé afin d'appliquer le taux de subventionnement correspondant à la catégorie dans laquelle se situe le projet.

Par son mail du 16 novembre 2020, le Service Extérieur de la Direction du Développement rural (S.P.W.) informe la commune que le dossier a été revu avec le nouveau taux de subventionnement.

Au vu du délai extrêmement court pour le passage du dossier à l'inspection des finances, le Service Extérieur de la Direction du Développement rural a sollicité dans un premier temps l'approbation du Collège communal et invite en second temps la commune à faire entériner la décision au plus prochain Conseil.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il s'agit d'un dossier important qui était un peu en standby et aujourd'hui il se débloque.

Il passe ensuite la parole à Monsieur DRAUX qui dit qu'il s'agit d'un dossier qui a été expliqué en commission, c'est un dossier que tout le monde connaît au niveau du Conseil Communal car il est déjà passé à quelques reprises et tout le monde connaît les intentions communales au niveau de la création de cette maison villageoise, les plans ont déjà été montrés à plusieurs reprises et ici il s'agit de la convention de faisabilité qu'il est demandé d'approuver ce soir au conseil avec les montants corrects qui seront attribués en subsides à l'Administration Communale.

La parole est ensuite donnée à Monsieur DEBAISIEUX qui confirme qu'il s'agit d'un dossier bien connu qui est déjà venu sur la table à différentes étapes de la procédure et son groupe votera bien évidemment pour ce point. Par contre il a un point divers connexe par rapport à cette maison villageoise, à savoir, le Foyer rural de Noirchain, il y a eu un sinistre il y a quelques années, et la Commune devait toucher de l'assurance suite à cela, sa question est donc de savoir quand le Foyer pourra être rebâti ?

Monsieur le Bourgmestre lui répond que le Collège a décidé de déconstruire le bâtiment existant qui était fortement endommagé suite à la chute de la toiture, le

terrain va être mis à nu et puis il y aura une réflexion et des discussions, l'intention étant de retrouver une activité sur ce site qui appartient à la Commune mais à ce stade, rien n'est définitif mais quoi que l'on y fasse, il faut absolument démolir le bâtiment et cela sera fait avec l'indemnité de l'assurance, la décision a été prise, cela sera fait dans les délais les plus rapprochés.

Monsieur DEBAISIEUX, s'il comprend bien, dit que rien n'est clairement défini, mais une demande de déconstruire a été introduite donc il souhaite savoir si un architecte a été mandaté, et s'il y a eu un marché de service pour le désigner et se pencher sur ce dossier qui tient fort à cœur de la population non seulement de Noirchain mais également de Frameries car toutes les activités qui y étaient menées ne peuvent plus se tenir depuis quelques années.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que pour désigner un bureau d'études, un architecte ou un auteur de projet, il faut lui donner une indication précise sur ce qu'il doit élaborer comme plan. A ce stade, cela est toujours en discussion et le Collège est conforme à ce qui est inscrit dans le PST, c'est-à-dire qu'il y aura une destination à cet espace mais il faut se donner le temps car il est impossible d'être sur tous les fronts en même temps. En 2021, il y aura une décision sur la future affectation et à ce moment-là, le dossier repassera devant le conseil.

Monsieur DISABATO se réjouit également que ce dossier aboutisse enfin puisque Madame WILPUTTE avait d'ailleurs introduit une motion au Conseil Communal demandant d'agir et il a lui-même interpellé la Ministre Céline Telier pour que ce dossier avance et c'est bien la preuve que dès fois lorsque l'on se bouge de manière collective, cela peut aboutir à des choses positives. Monsieur DISABATO s'en réjouit car cela fait un certain nombre d'années (vers 2006-2007) que l'on parle de cette maison villageoise et sans dire bien-sûr que c'est la Ministre qui décide de tout à la fin car il y a tout un travail qui a été fait par différents Ministres et dès lors il s'agit pour Monsieur DISABATO d'une œuvre qui est collective.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX,

D E C I D E :

Article 1^{er} :

De prendre acte de la décision du Collège communal du 19 novembre dernier, approuvant la convention-faisabilité 2020-A ayant pour objet la création d'une maison villageoise à Sars-La-Bruyère.

Article 2 :

De transmettre la convention ainsi que la présente délibération au Service Extérieur de la Direction du Développement rural (S.P.W.).

La délibération requise est adoptée.

Programme Communal de Développement Rural – convention-faisabilité transcommunale 2020-A pour l'aménagement d'une liaison de mobilité douce entre Sars-La-Bruyère et Petit-Dour

En juin 2019, dans le cadre de la mise en oeuvre des Programmes Communaux de Développement Rural (PCDR) le Conseil communal a pris acte de la convention-faisabilité transcommunal ayant pour objet l'aménagement d'une liaison de mobilité douce entre Sars-La-Bruyère et Petit-Dour.

En octobre courant, la Ministre en charge de la Ruralité a annoncé l'adoption d'une nouvelle circulaire relative aux modalités de mise en oeuvre de ces Programmes. D'un contact avec l'Administration, il ressort que notre dossier relatif à la création d'une piste cyclo-piétonne reliant Dour à Frameries devait être analysé afin d'appliquer le taux de subventionnement correspondant à la catégorie dans laquelle se situe le projet.

Par ses correspondances de 16 et 27 novembre 2020, le Service Extérieur de la Direction du Développement rural (S.P.W.) informe la commune que le dossier a été revu avec le nouveau taux de subventionnement et qu'une convention-faisabilité distincte est établie pour chacune des communes du projet transcommunal.

Le Service extérieur invite la Commune à valider la convention-faisabilité.

Monsieur le Bourgmestre donne les explications relatives au point.

Monsieur DISABATO intervient. Il souhaite savoir si seront bien prises en compte les demandes qui ont été formulées notamment par l'enquête puisqu'il y a une série de riverains qui ont émis des remarques dans ce dossier, notamment sur la question de l'entretien, des poubelles et toute une série de remarques assez pertinentes pour lesquelles il y a des réponses dans le document mais pas sur tout. Monsieur DISABATO souhaite donc s'assurer que ces éléments-là seront bien pris en compte et puis avoir un élément de réflexion par rapport à une prochaine fois puisqu'il y a d'autres revêtements que de l'hydrocarboné qui ne laisse pas passer les eaux de pluie, ce qui crée des soucis en terme d'absorption de l'eau par temps de pluie et dans les décennies à venir il y aura encore plus de pluie, et donc il demande de voir s'il n'y a pas d'autres revêtements à mettre en place qui seraient plus respectueux de l'environnement.

Monsieur DRAUX prend la parole. Le projet a été piloté par l'Intercommunale IDEA et il s'agit d'un projet mené par les communes de Dour et Frameries, la piste cyclable va commencer à la sortie du village de Sars en passant par la Fourdrenne pour aller jusqu'au Pavillon des Chasseurs et là c'est la Commune de Dour qui prend le relais pour retourner sur son territoire et donc s'il y a des emprises qui devront être acquises par la Commune, cela est prévu dans le budget aussi. En ce qui concerne le revêtement de la piste cyclable, ce sont les auteurs de projet de l'IDEA qui ont mené cette réflexion, maintenant pour la prochaine fois, il peut être réfléchi à une autre forme de revêtement tout comme cela va être vu dans le point suivant relatif à

la liaison cyclo-piétonne où c'est le béton qui a été choisi sur la majorité du sentier qui va traverser le Bosquet Mirland du Chemin Vert jusque la rue Wauters, il y aura juste un petit revêtement hydrocarboné qui sera installé à l'arrière des habitations. Il peut être vu avec l'IDEA si pour une prochaine fois, le revêtement peut être changé.

Monsieur SOTTEAU demande la parole. Il signale qu'étant donné que la CLDR n'a pas pu se réunir cette année à cause de la crise du COVID et qu'une réunion avait été prévue après le mois de mars, mais qui n'a pas pu se tenir, il demande s'il est possible d'envoyer un petit courrier à tous les membres de la CLDR et surtout aux nouveaux pour leur expliquer en quelques mots l'état d'avancement de ces deux projets.

Monsieur DRAUX intervient par rapport à la remarque de Monsieur SOTTEAU. Il est prévu justement de réunir la CLDR par vidéo conférence puisque cela ne peut se faire autrement et ce, parce que le Collège avait attendu de pouvoir avancer sur le dossier qui avait déjà été présenté une première fois. Maintenant que la convention de faisabilité est établie, il y a de la matière à exposer aux membres de la CLDR, ce sera donc la prochaine étape à effectuer avec les services pour expliquer tout correctement, mais malheureusement il aurait été plus judicieux d'expliquer tout avec les plans ce qui ne sera pas possible en vidéo conférence mais le dossier est à disposition au niveau de services pour celui qui veut les consulter.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX,

D E C I D E :

Article 1^{er} :

D'approuver la convention-faisabilité transcommunale 2020-A ayant pour objet l'aménagement d'une liaison de mobilité douce entre Sars-La-Bruyère et Petit-Dour.

Article 2 :

De transmettre la convention ainsi que la présente délibération au Service Extérieur de la Direction du Développement rural (S.P.W.).

La délibération requise est adoptée.

PU/HY-2020/107 - Création d'une liaison cyclo-piétonne - Lieu-dit "Bosquet MIRLAND", rue du Chemin Vert, rue Ferrer, avenue Joseph Wauters - Approbation par le Conseil communal

La demande de permis d'urbanisme porte sur la création d'une voirie de liaison cyclo-piétonne au lieu-dit "Bosquet MIRLAND".

Son cheminement depuis la rue du Chemin Vert à la rue Ferrer se situe en une zone forestière et en zone agricole, bordant une zone d'espace vert, au plan de secteur.

Une enquête publique unique de 30 jours pour la demande de permis d'urbanisme et pour la voirie est dès lors requise selon les modalités prévues aux articles D.IV.41 et R.IV.40-1, §1er et 7° du CoDT, pour les motifs suivants :

- dérogation au plan de secteur pour des travaux projetés se situant en zone agricole et en zone forestière ;
- application des articles D.IV.41 et R.IV.40-1, §1er et 7° du CoDT, renvoyant au décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale.

Par sa correspondance du 15 octobre 2020, le fonctionnaire délégué sollicite le Collège communal afin d'obtenir la décision du Conseil communal sur le principe de l'ouverture et de la création de la voirie.

Monsieur DRAUX dit qu'il s'agit du principe de l'ouverture et de la création de la voirie, on peut voir dans la note comme je l'ai dit tout à l'heure que c'est le béton et de l'hydrocarboné qui ont été choisis à certains endroits bien particuliers.

Monsieur DISABATO dit que cela a encore plus de sens car on traverse le petit bosquet et comme il est à caractère rural, avoir un revêtement qui permet que l'eau passe encore et soit absorbée par le terrain, c'est encore plus pertinent sur ces tronçons là et c'est la priorité qu'il faut avoir.

Monsieur DRAUX lui répond qu'il sera attentif pour les prochaines car il espère qu'il y aura encore d'autres liaisons cyclo-piétonnes qui seront mises en œuvre.

Monsieur DISABATO profite de ce que vient de dire Monsieur DRAUX parce qu'il y a eu un nouvel appel à projet qui a été lancé, il demande donc si un projet a été rentré dans ce cadre-là ou pas ?

Monsieur DRAUX lui répond qu'il ne sait pas si l'appel à projet est déjà clôturé mais il a demandé aux services de voir si c'était possible et si la commune entrait dans les conditions mais il n'a pas encore eu de retour. Il va s'en inquiéter et il tiendra Monsieur DISABATO au courant

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX,

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver le principe de l'ouverture et de la création de la voirie de liaison cyclo-piétonne au lieu dit "Bosquet MIRLAND".

La délibération requise est adoptée.

Parc Informatique 2021 -2026 : 4 lots - Lot 1 : Office 365 (location) - Lot 2 : Ordinateurs (location) - Lot 3 : Accessoires pour ordinateurs (acquisition)- Lot 4 : Serveurs et licences - Consolidation du réseau WI-Fi (acquisition)- Approbation des conditions et du mode de passation. Recours à l'article L 1311-5 du CDLD

La prise en location du matériel informatique actuel arrive à échéance fin mars 2021. Afin de permettre à l'Administration de pouvoir continuer à fonctionner, il y a lieu de procéder au renouvellement du parc informatique.

Il est préconisé de s'orienter vers un parc informatique essentiellement composé d'ordinateurs portables en location.

Outre le télétravail, tant nécessaire aujourd'hui, l'ordinateur portable pourra aussi servir à des fins d'isolement lors de formations à distances, réunions internes ou déplacements.

Afin d'offrir un confort optimal de travail tout au long de l'année, chaque ordinateur portable sera fourni avec un écran 24 pouces, un clavier avec un lecteur de carte d'identité intégré, d'une souris, d'une station d'accueil et d'un sac de transport. Enfin, le service informatique, l'architecte et l'infographiste auront chacun un pc fixe avec une configuration adaptée à leurs besoins dont un processeur plus puissant, plus de RAM et une carte graphique supérieure.

Une mineure partie du parc informatique sera composée de pc fixes professionnels dont l'utilisation d'un portable n'est pas opportune comme les guichets de la population ou encore le poste d'accueil.

Au vu des visioconférences de plus en plus nombreuses auxquelles doivent assister les autorités dans la salle de collège, 10 portables seront installés à chaque place. Ils resteront fixés aux tables avec un câble en acier dont la clé de chaque serrure serait stockée au secrétariat.

Dans le cadre de la généralisation du télétravail, il y a lieu d'acquérir de nouveaux serveurs capables de supporter la gestion quotidienne en rapport avec toute activité sur le réseau mais également de pouvoir héberger des sessions à distance capables d'interagir rapidement avec les différents logiciels métiers des différents prestataires informatiques.

Pour ce faire, un marché de fournitures est nécessaire ; il sera passé pour une durée de 5 ans.

Le cahier des charges N° 2020/080 relatif au marché "Parc Informatique 2021 -2026 a été établi par le Service informatique.

Ce marché est divisé en lots :

* Lot 1 (Office 365), estimé à 95.041,75 € hors TVA ou 115.000,52 €, 21% TVA comprise (location) ;

* Lot 2 (Ordinateurs), estimé à 99.173,82 € hors TVA ou 120.000,32 €, 21% TVA

comprise (location) ;

* Lot 3 (Accessoires pour ordinateurs), estimé à 41.321,92 € hors TVA ou 49.999,52 €, 21% TVA comprise (acquisition) ;

* Lot 4 (Serveurs hyper-convergés - Consolidation réseau Wi-Fi), estimé à 128.095,84 € hors TVA ou 154.995,97 €, 21% TVA comprise (acquisition).

Le montant global estimé de ce marché s'élève à 363.633,33 € hors TVA ou 439.996,33 €, 21% TVA comprise.

Le montant estimé du marché dépassant le seuil de 214.000€ hors TVA, une publicité européenne est requise. Il est proposé de passer le marché par procédure ouverte et d'envoyer l'avis de marché au niveau national et européen.

Une partie des coûts des lots 3 et 4 est subsidiée par le plan de relance Get Up Wallonia, Arrêté du Gouvernement wallon du 17 septembre 2020 qui impose à la Commune d'allouer au moins 35% de la subvention qui lui est octroyée au CPAS qui a été informé des modalités en date du 21 octobre 2020. Le montant total du subside s'élève à 65.000€ répartis comme suit : 42.250€ (Commune) et 22.750€ (CPAS).

Le contrat de prise en location du matériel informatique arrivant à échéance fin mars 2021, si la notification du présent dossier n'intervient pas à cette date, l'Administration ne sera plus en mesure de continuer à fonctionner, il est donc suggéré de recourir à l'article L1311-5 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) qui permet de pourvoir à des dépenses urgentes et imprévues.

L'imprévisibilité s'explique du fait que le marché se clôture le 31 mars 2021 et qu'afin de pouvoir bénéficier du subside, la Commune est dans l'obligation d'acquérir une partie du matériel et donc d'utiliser des voies et moyens à l'extraordinaire.

Le montage budgétaire n'a pas pu être réalisé lors de l'élaboration de la dernière modification budgétaire car l'appel à projet est postérieur à cette date.

L'urgence tient du fait que pour pouvoir notifier, la Commune est soumise à des impératifs d'approbation des Autorités de tutelle et qu'elle doit disposer des voies et moyens, ce qui ne pourra pas être le cas présentement étant donné que le budget communal 2021 ne sera présenté qu'au Conseil Communal de janvier 2021.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX,

D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver le cahier des charges N° 2020/080 et le montant estimé du marché
"Parc Informatique 2021 -2026 : 4 lots - Lot 1 : Office 365 - Lot 2 : Ordinateurs - Lot 3

: Accessoires pour ordinateurs - Lot 4 : Serveurs et licences - Consolidation du réseau WI-FI", établis par le Service informatique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 363.633,33 € hors TVA ou 439.996,33 €, 21% TVA comprise.

Article 2 :

De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 3 :

De soumettre le marché à la publicité européenne.

Article 4:

De financer ces dépenses par les crédits qui seront inscrits au budget communal de 2021 aux articles : 104-01/123-12 et 104-01/123-13 et 101/122-01 à l'ordinaire, et 104/742-53 à l'extraordinaire.

Article 5 :

De recourir à l'article L1311-5 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) qui permet de pourvoir à des dépenses urgentes et imprévues.

La délibération requise est adoptée.

Adhésion à la Centrale d'Achat de la Province du Hainaut - Approbation du nouveau règlement général de la Centrale d'achat.

Le Conseil Communal du 25 avril 2016 a décidé d'adhérer pour la première fois à la Centrale d'Achat de la Province du Hainaut. Une convention a alors été signée entre les parties.

Cette centrale est chargée de la conception, du lancement, de la passation, de l'attribution et de la conclusion du marché pour ses adhérents.

Le Conseil Communal du 28 novembre 2017 a approuvé la nouvelle convention qui prend fin le 30 décembre 2020.

La Province de Hainaut a transmis à l'Administration , en date du 27 novembre 2020 son nouveau règlement Général relatif à la Centrale d'Achat qui entrera en vigueur le 01 janvier 2021.

Il y a lieu d'approuver le nouveau règlement de la Centrale d'Achat de la Province de Hainaut afin de prolonger l'adhésion de la Commune jusqu'au 31 décembre 2024.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONI,

V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX,

D E C I D E :

Article unique :

Approuver le nouveau règlement de la Centrale d'Achat de la Province de Hainaut afin de prolonger l'adhésion de la Commune jusqu'au 31 décembre 2024.

La délibération requise est adoptée.

POINTS SUPPLEMENTAIRES

Motion déposée par Monsieur Fabrice DESPRETZ

Avant de passer à l'adoption du procès-verbal Monsieur le Bourgmestre aborde le point déposé par Monsieur DESPRETZ, à savoir, la motion pour l'amélioration de la RN544 dans sa traversée du village d'Eugies.

Il donne donc la parole à Monsieur DESPRETZ. A la demande de nombreux riverains et afin d'avoir une réflexion plus complète, il a réalisé une pétition par courrier auprès de l'ensemble des riverains concernés. Le retour postal est si important qu'il permet de se rendre compte de la saturation des personnes habitant en bordure de cette nationale d'où la motion suivante :

- Vu le code de la démocratie locale et de la participation;
- Considérant le grand état de dégradation de la voirie nationale RN 544 dans sa traversée du village d'Eugies (route d'Eugies, rue de l'Egalité et rue du Progrès) ;
- Considération que celle-ci est nuisible au confort sécuritaire et acoustique des riverains ;
- Considérant le nombre important d'accidents et de blessés relevés suite au manque de sécurité de la RN 544;
- Considérant les désagréments sonores importants du charroi lourd circulant sur cette voirie ;
- Considérant que certains usagers de la route circulent à vitesse élevée sur le tronçon susnommé ;
- Considérant que les usagers faibles (cyclistes et piétons) sont dès lors mis en danger par l'incivisme de certains ;
- Attendu que des travaux de rénovation et de sécurisation de cette voirie sont indispensables, ceux-ci n'ayant plus été réalisés depuis de nombreuses années ;
- Attendu qu'une pétition signée par de nombreux riverains de la RN 544 demande une intervention régionale basée sur quatre points :

1. **Uniformisation et limitation globale de la vitesse** à max 50km/h sur ce tronçon.
2. **Renforcement de l'image d'une traversée de village** favorisant la conduite responsable des automobilistes et permettant une circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite, grâce à la création de trottoirs dignes de ce nom.
3. **Réduction de la vitesse** par un aménagement adapté à l'entrée et à la sortie du tronçon avec le traitement de trajectoires, type chicanes de stationnement (à l'image de ce qui a été réalisé aux rues de Grande Bretagne et de Mons à Frameries). Aménagement sécurisé à hauteur de la place d'Eugies.
4. **Intégrer les déplacements des cyclistes** dans la traversée du village pour rejoindre le centre de Frameries et la piste cyclable existante vers les Hauts-Pays et le Ravel.

Il demande donc au conseil communal de décider de :

Article 1er : soutenir les revendications légitimes des riverains pour une amélioration de la RN 544 dans sa traversée du village d'Eugies (route d'Eugies, rue de l'Égalité, rue du Progrès).

Article 2 : appuyer ses revendications et les relayer auprès du Ministre wallon compétent en matière de Mobilité ainsi qu'auprès du Directeur général du SPW Mobilité et Infrastructure.

Monsieur DRAUX prend la parole et dit qu'il y a tout d'abord une remarque sur la forme du texte envoyé par Monsieur DESPRETZ car il signale dans un « attendu » une pétition des nombreux riverains qui n'a pas été reçue par le Collège. Il dit que s'il y a une pétition, il faut que le Collège en soit informé pour qu'il sache ce que veulent les riverains.

En ce qui concerne la motion, le Collège peut être d'accord sur certains points, il faut savoir que si une motion est envoyée et qu'elle n'est pas suivie d'effet, c'est faire travailler les gens pour rien et cela, c'est un peu compliqué et il a quelques éléments qui viennent corroborer son propos.

Le Collège s'est renseigné sur le problème. Il est vrai qu'il y a des accidents qui ont été recensés depuis maintenant 3 ans, il y a un rapport de la police boraine mais ce sont principalement des accidents qui ont lieu dans le virage de la place d'Eugies où la vitesse est limitée à 50 km/h et là, il ne sera pas possible de faire passer la vitesse à 30 km/h. Ensuite le Collège a demandé l'avis du SPW car il s'en est déjà inquiété l'année dernière et le 7 janvier dernier, il a reçu une copie du procès-verbal de la cellule provinciale de la sécurité routière qui dit clairement que cette voirie n'est pas accidentogène et qu'il n'existe pas une accidentologie marquée.

Dès lors, en conclusion, la vitesse de 70km/h est maintenue car elle apparaît en adéquation avec l'environnement, la faiblesse de l'accidentologie sur la section et le respect du V85 (85% des vitesses les plus lentes) qui renforce donc cette conviction.

Monsieur DRAUX est de plus en possession du relevé des vitesses, et on aperçoit que sur une semaine du 09/09/2019 au 16/09/2019, on voit que toutes les vitesses sont inférieures à 70km/h dans un sens comme dans l'autre.

Aussi, le Collège a demandé, quand il a reçu le point complémentaire de Monsieur DESPRETZ, à la zone de placer le radar répressif, ce qui a été fait le 8 décembre sur 20 minutes, de 16h59 à 17h19 car c'est à cette heure-là qu'il passe le plus de voitures, 178 véhicules ont été contrôlés et ils étaient à moins de 70km/h, aucun véhicule n'était donc en infraction. Ils se sont mis à la rue du Progrès, même chose, 178 véhicules sur une durée de 32 minutes et là, il y a 7 véhicules qui dépassaient les 70km/h mais qui restaient en-dessous du 87 km/h et donc qui ne sont pas poursuivis par le parquet et un seul véhicule roulait à 94km/h et donc la zone de police dit qu'il n'y a pas de souci de vitesse à cet endroit-là.

Monsieur DRAUX peut être d'accord sur certains points que Monsieur DESPRETZ demande comme le renforcement de l'image de la traversée du village. Le Collège pourrait relayer la demande auprès de la Région pour que éventuellement on place à l'entrée et à la sortie du virage ainsi qu'à chaque entrée en venant de Frameries et en venant de Sars, un feu tricolore pour signaler qu'il y a un virage dangereux à Eugies mais pour le reste la vitesse reste correcte, qu'il s'agit d'une voirie à deux bandes de circulation, qu'elle est assez large, que les maisons sont un peu en recul et que donc il n'est pas justifié de mettre la voirie à 50km/h.

Pour ce qui concerne le 4^{ème} point de la motion, intégrer le déplacement des cyclistes, bien entendu, c'est ce que le Collège essaie de faire et la preuve et que l'assemblée a voté deux points juste avant et que dès lors un aménagement des pistes cyclables peut être demandé auprès de la Région.

Monsieur le Bourgmestre dit que l'on peut retenir qu'il s'agit d'un point important en matière de sécurité routière sur le territoire communal. Les rapports tant de police que de la Région font état qu'il n'y a pas lieu de limiter davantage la vitesse sur ce tronçon, ceci étant, il s'agit d'un milieu rural dans une traversée de village et donc, comme Monsieur DRAUX l'a dit, le Collège va mener une petite étude au niveau communal avec l'accord de la région et voir pour renforcer la signalétique car cela c'est vraiment important, soit un dispositif inerte soit un dispositif plus vivant, comme des feux clignotant ou autres, demander régulièrement et cela a déjà été fait que le radar répressif soit installé davantage, mais surtout il faut sensibiliser les automobilistes car il s'agit d'une voirie à haute densité de circulation, notamment aux heures de pointe, par une signalétique mieux adaptée à la réalité de l'environnement immédiat de cette voirie.

Monsieur DESPRETZ informe Monsieur le Bourgmestre que suite à la pétition, il va lui faire parvenir une copie de tous les courriers reçus, il y a plus ou moins une centaine de signatures, sur les 185 habitations concernées, il y en a 67 qui se sont manifestés, cela fait un peu plus d'un tiers, ce qui est quand même assez énorme et les revendications sont toujours les mêmes, c'est-à-dire, vétusté de la voirie, vitesse excessive à certaines heures de pointe. Il se permet quand même de se poser la question, est-ce qu'il n'y aurait pas une analyse à creuser sur ce tronçon quitte à placer des radars bien-sûr et intensifier le nombre de contrôles comme cela a été fait

sur Noirchain et à la rue Grande Bretagne, limiter le tronçon à 50 km/h, ce serait une solution pense-t-il utile pour la sécurité des riverains.

Monsieur le Bourgmestre a bien entendu et ne rejette pas en disant qu'il n'y a rien à faire, ce n'est pas du tout le propos mais il pense qu'il faut envisager les choses de manière rationnelle. Dernièrement il a reçu une pétition des riverains d'une toute petite rue, la rue Germain Hallez, demandant de changer le sens de la rue car ils disaient que les voitures la descendaient à plus de 70 km/h alors que c'est physiquement impossible. Il a alors fait placer le radar non-stop du matin jusqu'au soir pendant une semaine complète et aucune mais aucune infraction n'a été constatée et donc le sentiment compréhensible que l'on rencontre partout, c'est le ressenti des gens. Dès lors, il faut rester objectif. Des demandes peuvent être introduites auprès de la Région qui s'est déjà d'ailleurs prononcée sur le sujet, mais c'est perdre son temps, ce qu'il faut faire c'est trouver le moyen et Monsieur DRAUX a évoqué cette possibilité, et il pense que l'on peut travailler ensemble et associer l'opposition à cela, à sécuriser davantage cet espace, la signalétique est importante ainsi que la répression. Il va redemander que toutes les semaines, le radar soit installé dans cette voirie et il reviendra prochainement avec un modèle d'amélioration du sentiment de sécurité des riverains, d'autant plus que le problème n'est pas propre à cet endroit-là.

Monsieur DRAUX propose aussi de placer l'analyseur de trafic dans ce tronçon là pour avoir une réponse objective à donner à la population qui se serait manifestée dans les différents courriers pour pouvoir se baser sur des données objectives. Si celles du radar et celles de l'analyseur se rejoignent, une réponse objective pourra être donnée aux citoyens.

Monsieur DISABATO remercie Monsieur DRAUX pour sa proposition qui est constructive parce que la demande qui était faite de Monsieur DESPRETZ était qu'il y ait des comptages qui se fassent à certains moments car il peut toujours y avoir aussi des périodes où cela se passe bien et d'autres périodes où cela se passe moins bien. Il lui semble important de pouvoir faire des tests un peu plus continus pour pouvoir se rendre compte sur une plus longue période quels sont les dépassements ou pas.

Monsieur le Bourgmestre dit que l'analyseur de trafic peut être installé une semaine complète pour avoir des données correctes.

Monsieur STIEVENART dit que sur cette longue voirie il est excessivement dangereux de rouler à vélo à proximité des filets d'eau. Il tenait à le signaler car le filet d'eau est dangereux avec des nids de poule qui font parfois 10 cm de profondeur. Il suffit de rouler à vélo pour s'en rendre compte. Il est vrai que c'est une voirie qui incombe à la Région mais en tant que Bourgmestre il pourrait rencontrer des problèmes s'il y avait un accident.

Monsieur le Bourgmestre questionnera également la Région par rapport à cela.

Monsieur GRIGOREAN intervient aussi par rapport à l'intervention de Monsieur DESPRETZ car il fait beaucoup de marche et beaucoup de vélo en présence de

personnes qui roulent très vite et qui ne respectent pas la sécurité surtout dans le tournant de l'église où la ligne du milieu est souvent coupée.

Subsides communaux 2020

Lors de l'attribution d'un subside, les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune et n'étant pas inscrits nominativement au budget de l'exercice, doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Les organismes suivants ne sont pas inscrits nominativement au budget de l'exercice 2020 et ils ont fourni les documents comptables nécessaires pour l'octroi d'une subvention :

A l'article 72201/33201 : Subventions écoles libres/ officielles

- CPEO : 5 191.67 €
- Saint Joseph : 1 460.05 €
- Ste Waudru : 719.80 €

Aux articles 76103/33202, 76201/33202 et 521/33201

- Espace culturel et social : 5 642.30

A l'article 76400/33202 : Subsides relatifs aux stages sportifs

- Karaté DO Academy : 200 €
- Rugby club Frameries : 400 €
- CT La Volée : 800 €
- Rsb Frameries : 800 €
- Badminton club les Volants : 400 €

A l'article 764/33202 : Subvention aux sportifs

- Tennis Club La Volée : 2000 €

Les organismes suivants ne sont pas inscrits nominativement au budget de l'exercice mais n'ont toujours pas fourni les justificatifs nécessaires à l'octroi du subside.

A l'article 72201/33201 : Subventions écoles libres/ officielles

- Sacré Coeur Eugies : 1062 €
- Sainte Marie : 691.48 €

A l'article 76201/33202 : Subsides pour la promotion artistique

- Arte Corpo : 325.85 €

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX,

D E C I D E :

Article 1 :

Approuver les documents et octroyer les subsides aux organismes suivants:

- CPEO : 5 191.67 €
- Saint Joseph : 1 460.05 €
- Ste Waudru : 719.80 €

Aux articles 76103/33202, 76201/33202 et 521/33201

- Espace culturel et social : 5 642.30
- A l'article 76400/33202 : Subsides relatifs aux stages sportifs
- Karaté DO Academy : 200 €
 - Rugby club Frameries : 400 €
 - CT La Volée : 800 €
 - Rsb Frameries : 800 €
 - Badminton club les Volants : 400 €

A l'article 764/33202 : Subvention aux sportifs

- Tennis Club La Volée : 2000 €

Art. 2 :

Octroyer les subventions aux organismes suivants à condition qu'ils fournissent les justificatifs :

A l'article 72201/33201 : Subventions écoles libres/ officielles

- Sacré Coeur Eugies : 1062 €
- Sainte Marie : 691.48 €

A l'article 76201/33202 : Subsides pour la promotion artistique

- Arte Corpo : 325.85 €

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Il s'agit de la séance du 23 novembre 2020. En application de l'Article L1122-16 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

DIVERS

- 1) Monsieur GRIGOREAN intervient par rapport au sentier Saint-Rémy où il a ramassé dans la plus petite partie ce celui-ci un sac complet de canettes, de plastiques, de papiers ... et les deux autres portions qui vont vers la rue de la station sont dans le même état. Il demande que l'on place une ou deux poubelles et que le Collège soit attentif à ce problème

- 2) Monsieur GRIGOREAN intervient ensuite par rapport au passage pavé dans la rue des Alliés qui se dégrade fortement, il sait que des travaux de réparation ont déjà eu lieu en 2016. Il demande ce qu'il va en suivre par rapport à cela car c'est dans un état désastreux.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'un plan important au niveau de la propreté a été mis en place pour lutter contre la malpropreté publique qui associe les citoyens mais il est évident qu'avec le Covid, tout est en standby mais cela va bientôt reprendre. Il passe ensuite la parole à Monsieur MALOU. Comme le Bourgmestre vient de le dire, Monsieur MALOU confirme que le plan local propreté va être lancé car il est validé. Dans ce cadre il y aura toute une série d'actions qui vont être menées. Il y a beaucoup d'ambassadeurs de la propreté qui font le travail que Monsieur GRIGOREAN a fait et Monsieur MALOU l'en remercie car c'est un travail citoyen, c'est important. Au niveau des actions plus précises par rapport à cette problématique, il ajoute qu'il y aura bientôt des actions plus précises, à savoir, l'installation de caméras à certains endroits problématiques. Les personnes pourront ainsi être prises sur le fait. Il espère que la situation pourra ainsi s'améliorer.

Par rapport à la dégradation de la rue des Alliés, Monsieur MALOU dit qu'effectivement c'est un problème connu (dalles qui s'enfoncent) qui est en cours de discussion et que le collège reviendra prochainement sur ce dossier pour informer du moment où le tronçon sera réfectionné.

Monsieur le Bourgmestre signale également que la rue des Alliés appartient également au SPW donc des discussions bien avancées ont lieu avec eux, une réunion est prévue en janvier et ils prendront en charge les modalités de réaménagement. Il y aura une intervention lourde à charge du SPW au plus vite. On donnera plus de précision au conseil de janvier

- 3) Monsieur SOTTEAU intervient par rapport au Plan de transport de la SNCB qui est entré en vigueur et qui a amené un lot de bonnes nouvelles aux habitants de Frameries et Quévy puisque désormais des dessertes sont proposées le week-end sur le tronçon de la ligne 96 (Quévy – Genly – Frameries – Mons) qui continue ensuite vers Ath et Grammont ainsi les concitoyens pourront se rendre en train à Mons et ailleurs, c'est une bonne nouvelle mais il y a un petit bémol, c'est un problème de correspondance vers Charleroi et Bruxelles qui ne sont pas assurées parce que les navettes de Quévy arrivent après le départ des trains vers Bruxelles et Charleroi. Il sait que ce n'est pas du tout du ressort de la Commune mais l'ASBL navetteurs.be a déjà pris les choses en mains afin de conscientiser la SNCB sur ce problème. Il y a la semaine une extension d'amplitude qui est également proposée sur la relation Quévy – Tournai ce qui signifie qu'il y a des trains supplémentaires le soir alors qu'avant cela s'arrêtait vers 19h30 – 20h. il y en aura un peu plus tard maintenant. Il pense que si cette modification a été possible c'est grâce aux anciens et aux nouveaux

députés fédéraux, régionaux ainsi que les motions déposées par les Communes de Frameries et Quévy ainsi que l'ASBL navetteurs.be ainsi que le groupe de travail de la ligne 96. Monsieur SOTTEAU demande s'il est possible de communiquer cette réouverture de la ligne le week-end ainsi que l'amplitude la semaine envers tous les citoyens via le journal communal et la page facebook car ces modifications importantes qui ont un impact intéressant pour la mobilité de la commune. Il espère ainsi que les navetteurs et les voyageurs répondront favorablement afin que cette ligne ne tourne pas à vide et puis qu'après la SNCB revienne en arrière et dise que puisque personne ne l'utilise, cette ligne va être fermée. Monsieur le Bourgmestre a pris connaissance de cela très récemment, il a entendu le président de navetteur.be qui manifestait toute sa reconnaissance pour avoir été entendu de manière globale. En ce qui concerne les correspondances, c'est un dossier important dans lequel tous les acteurs se sont mobilisés chacun dans leur domaine, les revendications ont été portées ensemble. Aujourd'hui une solution satisfaisante s'est dégagée. Pour votre question, les informations vont être rassemblées cette semaine et seront communiquées via les supports de communication communaux.

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

Ph. WILPUTTE.

Le Bourgmestre,

JM. DUPONT.